



**Arrêté
concernant la vente d'une parcelle de terrain à la rue de l'Orée.**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre à Mme et M. Alcala, 164 m² à détacher du bien-fonds 15226 du cadastre de Neuchâtel, en l'état, pour un montant de 36'080 francs.

Art. 2.- Tous les frais relatifs à cette opération (lods, notaire, service de la géomatique et du registre foncier, plan de mutation, etc.) sont à la charge des acquéreurs.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 27 juin 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Thomas Facchinetti

Hélène Perrin